



caution parts sociales cession

Par lei, le **30/03/2009** à **17:06**

j ai cede mes parts sociales de mon restaurant l acheteur ne m a jamais paye je suis toujours caution des prets j ai pris contact avec un avocat qui doit rediger une assignation pour obtenir le paiement de mes parts sociales engager une procedure a l encontre du redacteur de l acte puisque que le redacteur de l acte precise que le prix de vente m a ete verse alors q aucun versement n a ete effectue ace jour de plus le redacteur de l acte aurait du en sa qualite de conseil attier mon attentionsur le fait que bla caution aupres de l organisme bancaire preteur devait etre transfere sur le repreneur deuis le 20 /02 2009 l avocat n atoujours rien fait et ne m a pas explique comment se deroulait la procedure

Par lei, le **03/05/2009** à **16:41**

Up